



COMMUNIQUE

1er septembre 2020 : Ouverture du Dispositif d'Appui à la Coordination sur l'Eure-et-Loir (DAC 28)

APPUI SANTE 28 a été créée le 24 janvier 2019. Cette association est placée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

En 2016, la loi de modernisation de santé pose le principe de la mise en place des Plateformes Territoriales de Santé au service des professionnels de santé d'un territoire.

Forts de leurs savoir, savoir-être et savoir-faire, le Réseau Addictions 28 et le Réseau Santé Précarité 28 ont souhaité se mutualiser en créant l'association APPUI SANTE 28 pour porter cette Plateforme Territoriale d'Appui (PTA), poursuivre et élargir le travail réalisé depuis de nombreuses années sur le territoire.

En novembre 2019, APPUI SANTE 28 a été notifiée comme porteur du Dispositif d'Appui à la Coordination d'Eure-et-Loir (DAC 28) lié à la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, article 23. Celui-ci complète la réglementation encadrant les PTA en créant les « Dispositifs d'appui à la population et aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes » et en prévoyant l'intégration des compétences MAIA au sein des DAC.

Le 1er avril 2020, le DAC 28 a commencé son activité de coordination des Soins Oncologiques de Support financés par l'ARS.

Le 1er septembre 2020, le DAC 28 commence l'ensemble de ses missions au service des professionnels de santé (médicaux, sociaux, et médico-sociaux) du département.

**LE DAC 28 est un
GUICHET INTEGRE
au service des
PROFESSIONNELS
de santé**

OUVERTURE DU DAC 28

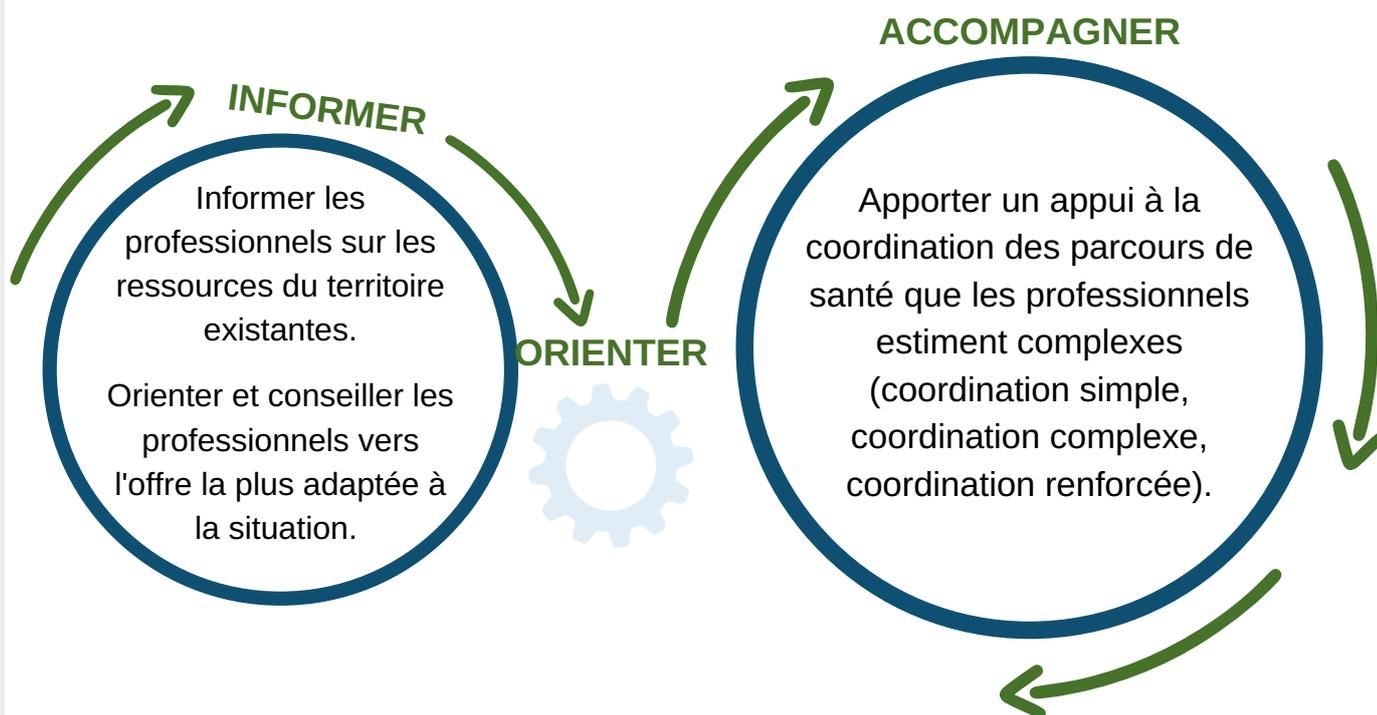


Dans le cadre de leurs missions d'appui, et de leur responsabilité populationnelle, les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) interviennent en appui des professionnels médicaux, sociaux et médico-sociaux, au service des parcours de santé identifiés comme complexes.

Afin de contribuer à ce que toute personne bénéficie d'un parcours de santé adapté à ses besoins, le **DAC 28** est un guichet intégré pour les professionnels et répond à 2 missions :

L'appui aux parcours de santé individuels

MISSIONS DU DAC 28



Dans le cadre de l'appui à la coordination, le DAC réalise :

- l'évaluation multidimensionnelle de la situation de l'utilisateur ;
- l'organisation de la concertation pluridisciplinaire ;
- l'organisation de la coordination des interventions auprès de l'utilisateur en déclenchant les dispositifs du territoire nécessaires jusqu'à la stabilisation de la situation.



L'appui à la structuration des parcours de santé

SOUTENIR

Promouvoir les dispositifs du territoire, les initiatives des professionnels de santé ; les outils numériques en santé (e-santé).

Accompagner le renforcement du lien entre la ville et l'hôpital et les démarches de coopération interprofessionnelle.

Accompagner les démarches de structuration et de fluidification des parcours (outils partagés, protocoles communs, échange de pratiques, sensibilisation/formation, etc.).

LES PRATIQUES ET INITIATIVES DES PROFESSIONNELS

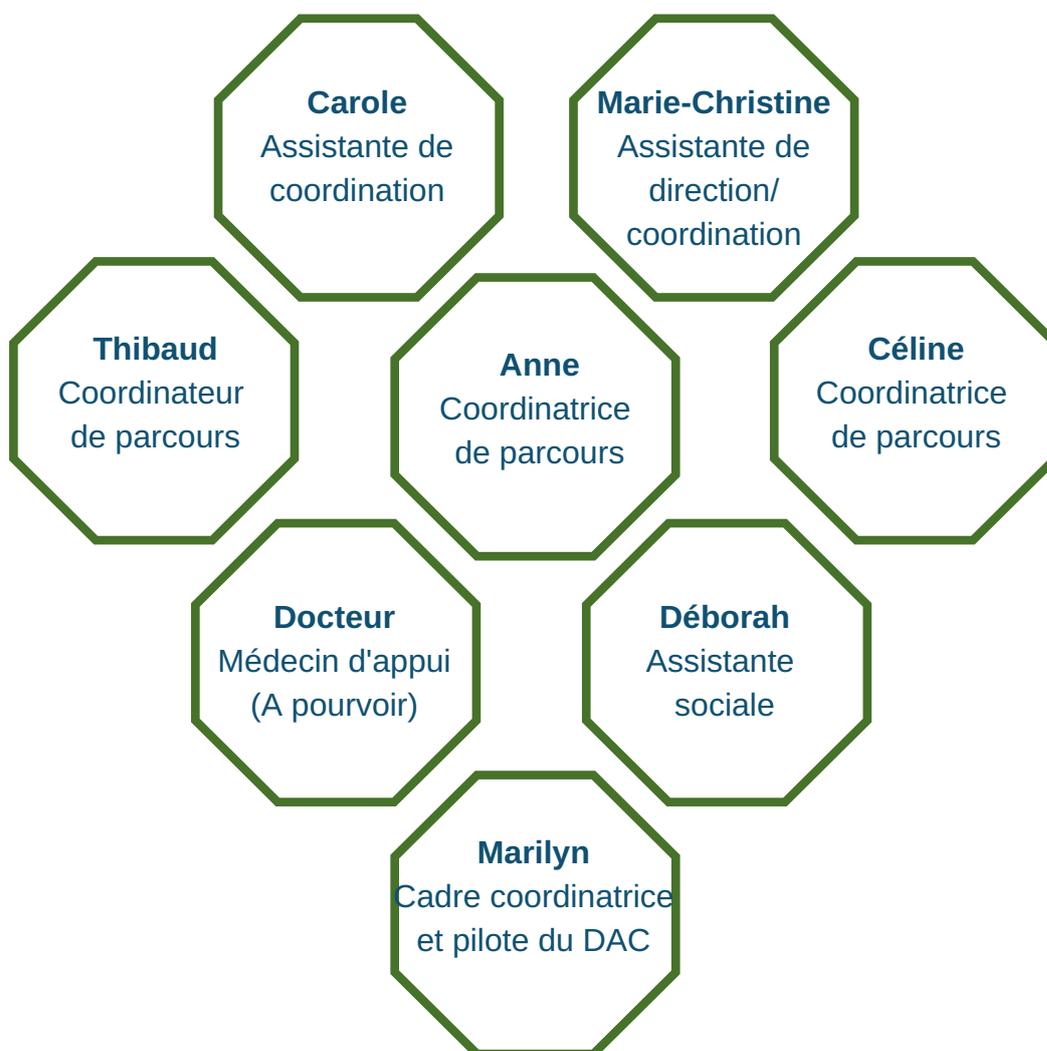
MISSIONS DU DAC 28

● **APPUI SANTE 28 a construit avec le soutien de l'ARS un DAC au bénéfice :**

- des professionnels, par l'appui à leurs pratiques professionnelles ;
- des patients et usagers en situations complexes, par l'accompagnement de leur parcours de santé dans le cadre de l'appui à la coordination des professionnels ;
- du territoire, par la concertation et la coopération des acteurs locaux pour concourir à l'animation et à l'attractivité du département.



L'EQUIPE DU DAC 28



CONTACT



Lundi au vendredi
de 9h à 17h



02 46 72 04 25



site en cours de
création



58 rue de Reverdy
28000 CHARTRES
(site de La Poste)



dac28@appuisante28.fr
MSSanté : dac28@cvl.mssante.fr

